

REUNION DU CONSEIL DU 15 AVRIL 2011

Le 15 avril deux mille onze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, Mme THIEBAUT Colette, M. GIRAULT Bruno, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme MASSUARD Frédérique, M. BÜHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent.

Procurations :

M. GALINIER-WARRAIN à Mme MASSUARD
Mme DUTHION à M. BOLAC

Mme Sandra DAUSEND est élue secrétaire

Convocation du 07 avril 2011.

INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

FINANCES

Colette THIEBAUT

Délibération 01-15/04/2011 : approbation compte administratif 2010 du service assainissement : à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote et le doyen des membres du conseil municipal prend la présidence.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2010 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32 846,04		60 726,92		93 572,96
Part affectée investissement						
Opérations exercice	23 950,40	29 362,60	284 254,55	389 344,20		110 501,85
<i>Totaux</i>	<i>23 950,40</i>	<i>62 208,64</i>	<i>284 254,55</i>	<i>450 071,12</i>		<i>204 074,81</i>
Résultat clôture de l'exercice		38 258,24		165 816,57		204 074,81

Délibération 02-15/04/2011 : approbation du compte de gestion 2010 du service assainissement : à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 03-15/04/2011 : vote de l'affectation du résultat du service assainissement : à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2010 qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement : 165 816,57 €
- section d'exploitation : 38 258,24 €

le conseil décide de ne pas affecter le résultat d'exploitation de 38 258,24 € et de le reprendre à l'article 002 de la section d'exploitation au BP 2011.

Délibération 04-15/04/2011 : provision pour remboursement différé d'emprunt : à l'unanimité

Un prêt à taux zéro a été consenti en 2010 pour 184 000,00 € par l'agence de l'eau. Du fait du remboursement différé de 5 ans, le remboursement doit s'effectuer sur une période de 10 ans, pour 1/10^{ème} du capital soit 18 400,00 € par an.

Or pour éviter de concentrer cette charge sur les 10 dernières années, le conseil municipal décide d'anticiper le remboursement en provisionnant chaque année à compter de 2011 1/15^{ème} du capital soit : 12 267,00 € par an.

Cette somme sera inscrite au compte 6815 du budget du service assainissement.

Délibération 05-15/04/2011 : vote du budget primitif 2011 du service assainissement : à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2011 :

- Section d'exploitation 154 863,24 €
- Section d'investissement 256 033,57 €

Délibération 06-15/04/2011 : approbation du compte administratif 2010 de la commune : à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote et le doyen des membres du conseil municipal prend la présidence.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2010 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		213 944,05	94 635,19			119 308,86
Part affectée investissement	110 384,00				110 384,00	
Opérations exercice	451 516,75	577 208,20	440 301,63	436 113,66		121 503,48
<i>Totaux</i>	<i>561 900,75</i>	<i>791 152,25</i>	<i>534 936,82</i>	<i>436 113,66</i>	<i>110 384,00</i>	<i>240 812,34</i>
Résultat clôture de l'exercice		229 251,50	98 823,16			130 428,34

Délibération 07-15/04/2011 : approbation du compte de gestion 2010 de la commune : à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 08-15/04/2011 : vote de l'affectation du résultat de la commune : à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2010 qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement : - 98 823,16 €
- section de fonctionnement : 229 251,50 €

le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à l'article 1068 98 824,00 €
- en section de fonctionnement à l'article 002 130 427,50 €

Délibération 09-15/04/2011 : vote du budget primitif 2011 de la commune : à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2011 :

- Section de fonctionnement 787 051,50 €
- Section d'investissement 616 534,16 €

Délibération 10-15/04/2011 : Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2011 : à l'unanimité

Pour s'adapter à la suppression de la taxe professionnelle, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales ont été recalculés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Ces nouveaux taux appelés « taux de référence » ont été créés pour permettre de passer du taux existant avant la réforme à un taux qui intègre à la fois les transferts de part de taux du département, de la région et la réduction de frais d'assiette et de recouvrement consentie par l'Etat.

Taux de référence communaux de 2010 après réforme :

- Taxe d'habitation : 21,10
- Taxe foncière bâti : 22,66
- Taxe foncière non bâti : 40,94
- Cotisation Foncière des Entreprises (ex taxe professionnelle) : 19,76

Après avoir pris connaissance des **nouvelles dispositions liées à la réforme de la taxe professionnelle et des taux de référence** sus visés qui maintiennent pour la part communale les mêmes taux que ceux voté en 2010, le Conseil Municipal décide de ne **pas augmenter les taux communaux pour l'année 2011** et de reprendre ces mêmes taux de référence soit :

- **Taxe d'habitation : 21,10**
- **Taxe foncière bâti : 22,66**
- **Taxe foncière non bâti : 40,94**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 19,76**

Délibération 11-15/04/2011 : modalités de recouvrement des participations et taxes de raccordement au réseau eaux usées : à l'unanimité

Conformément aux délibérations instituant les participations et taxes de raccordement pour le bâti ancien et nouveau, le conseil municipal décide leur mise en recouvrement dès la survenance du fait générateur (obtention de l'autorisation purgée du délai de recours) :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- déclaration préalable de travaux,
- demande de raccordement,
- création du réseau d'assainissement.

Délibération 12-15/04/2011 : reconduction du placement de 40 000,00 € tombé à échéance le 14 mars 2011 : à l'unanimité

Suite à la délibération 01-10/09/2011 le placement en trésorerie de 40 000 € à un taux de 0,39 % pour une durée de 6 mois est arrivé à échéance le 14 mars 2011. Le conseil municipal donne son accord pour reconduire le placement de cette somme à un taux nominal de 1,31 % pour une durée de 1 an.

Délibération 13-15/04/2011 : vote des tarifs communaux : à l'unanimité

Désignation	Ancien tarif	Nouveau tarif
Stationnement voie publique	16 €	10 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »		Gratuit
Stationnement voie publique pour + 3T5	50 €	50 €

Occupation domaine public commerçants locaux	150 €	Gratuit
Photocopie A4 noir & blanc	0,20 €	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €	0,60 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,40 €	0,40 €
Photocopie A3 couleur	1,20 €	1,20 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (+ forfait ménage obligatoire)	150 € + 40 €	150 € + 40 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours	300 €	300 €
Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours	450 €	450 €
Location table	8 €	8 €
Location 2 bancs	4 €	4 €
Location chaise	1 €	1 €
Forfait livraison pour location table, bancs et chaise	20 €	20 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention	10 €	10 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les personnes extérieures	15 €	15 €
Concession trentenaire	300 €	300 €
Concession cinquantenaire	500 €	500 €
Concession centenaire	1 000 €	1 000 €
Vacation funéraire	25 €	25 €
Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle y compris urne)	30 €	30 €
Taxe de dispersion des cendres	30 €	30 €
Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200 €	200 €
Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300 €	300 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	150 €	150 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	250 €	250 €
Taxe d'ouverture ou fermeture de la 2 ^{ème} cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €	30 €

Délibération 14-15/04/2011 : vote des tarifs du service assainissement : à l'unanimité

Désignation	Ancien tarif	Nouveau tarif
-------------	--------------	---------------

Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien	1 500 €	1 500 €
Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique	7 000 €	7 000 €

Délibération 15-15/04/2011 : demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation : à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite une subvention de 2 264 euros au titre du fonds départemental de péréquation 2010 pour travaux et achats divers effectués en investissement.

Délibération 16-15/04/2011 : dégrèvement assainissement eau suite problème de fuite : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que lors d'une fuite d'eau les administrés ont la possibilité d'obtenir un dégrèvement sur leur facture par rapport à la redevance d'assainissement de l'eau qui n'a pas été consommée.

Le conseil municipal décide qu'il ne sera pas facturé au pétitionnaire, lorsque celui-ci en aura fait la demande, la redevance d'assainissement sur le volume d'eau concerné par la fuite lorsque :

- la fuite d'eau a été **dûment constatée et attestée**,
- l'eau s'est écoulée dans le terrain,
- l'eau n'a pas été collectée dans le réseau d'eaux usées
- l'eau n'a pas été traitée par la station d'épuration.

Le dégrèvement aura lieu sur la moyenne de la consommation d'eau des trois dernières années par rapport au volume facturé.

Délibération 17-15/04/2011 : création taxe part communale tarif de l'eau : à l'unanimité

Suite à l'appel d'offres du contrat d'affermage de l'eau par le syndicat de la Vaucouleurs et des nouveaux prix à la baisse obtenus (part de l'exploitant), il a été décidé que le delta serait réparti à égalité entre le Syndicat et les Communes afin de pouvoir mieux répondre à leurs investissements d'assainissement respectifs.

Pour Berchères le conseil a décidé de répondre positivement à cette opportunité celle-ci ne devant entraîner aucune modification du coût global de l'eau pour l'utilisateur. Désormais la répartition des taxes se fera suivant le tableau ci-après :

		2010	2011
Eau potable			
Abonnement annuel	SIVRD	44,86	15
Collectivité	SIVRD	1,0000	1,3750
Exploitant	SAUR	1,1154	0,3622
FSIREP	CG28	0,0640	0,0640
Prélèvement ressources	AESN	0,0713	0,0713
Assainissement			
Abonnement annuel	Commune	0	15
Collectivité	Commune	1,4500	1,8250
Pollution	AESN	0,3990	0,3990
Modernisation réseaux	AESN	0,3000	0,3000

Le conseil municipal approuve le tableau de répartition ci-dessus et donne son accord pour 2011 :

- **abonnement part communale 15 € / an**
- **taxe d'assainissement 1,8250 € HT / m³.**

Délibération 18-15/04/2011 : demande de subvention au titre de la réserve Parlementaire pour l'Eglise : à l'unanimité

Compte tenu du coût important des travaux concernant la réfection de l'église « Saint Rémi », le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire, et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant. Le coût total de cette réfection s'élève à 303 567,02 € TTC et se fera en plusieurs tranches.

Délibération 19-15/04/2011 : demande de subvention agence de bassin assainissement rue de Rouvres : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération 11-12/01/2011 le bureau d'études SEEN a été choisi pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement rue de Rouvres. Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander une subvention à l'agence de bassin pour l'ensemble de cette opération : maîtrise d'œuvre + travaux. Le montant estimatif de cette opération étant prévu au budget du service assainissement.

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT	PATRICK MOUCHARD
---	------------------

Information : concernant le secrétariat du service urbanisme une précision a été apportée aux conseillers.

CULTURE, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS	EMMANUELLE DONZIER
--	--------------------

Délibération 20-15/04/2011 : vote subvention association jazz en automne : à l'unanimité
Suite à la demande de l'association jazz en automne, le conseil municipal décide de verser pour l'année 2011 une subvention de 100,00 €.

Délibération 21-15/04/2011 : signature convention bibliothèque St Ouen Marchefroy : à l'unanimité

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec la municipalité de St Ouen Marchefroy concernant la bibliothèque. La convention étant jointe en annexe de cette délibération.

Programme des prochaines manifestations :

14 mai : soirée Marocaine organisée par village en fête

22 mai : tournoi de foot organisé par le Spartak sur le stade

22 mai : fête de la lecture à la bibliothèque

29 mai : promenons-nous dans les chemins (départ Marchefroy arrivée Berchères)

18 juin : spectacle Zarbi & Orbi à la salle polyvalente

24 juin : feux de la St Jean organisé par village en fête

14 juillet : 12h apéritif des conseillers sur le thème bleu blanc rouge / 13 h place du mouchoir sur thème buffet campagnard / 15h ouverture des jeux pour enfants et adultes avec remise de prix à 19h / 20h ouverture du bal / 23h feu d'artifice.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

Position du conseil sur la ligne éditoriale.

ENVIRONNEMENT, URBANISME

BRUNO GIRAULT

Délibération 22-15/04/2011 : classement de la vallée de la Vesgre : 14 voix pour, 1 abstention (M. PRUVOST)

Le Maire expose le compte rendu des réunions concernant le classement de la vallée de la Vesgre initiées par le Préfet en présence de Monsieur le Sous Préfet, responsables de la région, DDT, DRAC, SIPAD, Conseil Général et les Maires des communes concernées. Le conseil municipal décide d'adhérer au projet de classement de la vallée de la Vesgre, et donne pouvoir au Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet auprès des services compétents de l'Etat, de la Région et du Département.

Délibération 23-15/04/2011 : droit de préemption urbain non renforcé sur toute la commune : à l'unanimité

Actuellement un droit de préemption urbain non renforcé existe sur certaines zones de la commune. Il apparaît judicieux pour l'avenir, que la commune puisse donner son avis sur la vente de biens pouvant être utiles pour la commune.

Après avoir pris connaissance des intérêts pour la commune du droit de préemption, le conseil municipal décide de voter un droit de préemption urbain non renforcé sur l'intégralité de la commune.

Devenir de la ZPPAUP en AVAP

JURIDIQUEFREDERIQUE MASSUARD & GILLES
GALINIER-WARRAIN

Choix d'un avocat en urbanisme.

TRAVAUX

PASCAL PHILIPPOT & LAURENT PRUVOST

Délibération 24-15/04/2011 : électricité rue de la Bastanière côté Berchères dans la commune de Boissets : à l'unanimité

Le conseil municipal, profitant de l'électrification rue de la Bastanière décide la fourniture et l'installation de deux lampadaires, les crédits étant prévus au budget.

CIMETIERE

DANIELE RYCKEBOER

La deuxième partie du relevage de tombes va avoir lieu cette année.

DIVERS

PASCAL PHILIPPOT

Délibération 25-15/04/2011 : location salle polyvalente pour réunion politique : à l'unanimité

Pour faire suite à la circulaire n° 2011-02-03 du 14 février 2011 de la Préfecture d'Eure et Loir concernant l'organisation d'élections primaires par des partis politiques, le conseil

municipal décide de ne pas louer, ou mettre à disposition, la salle polyvalente pour l'organisation d'élections primaires quel que soit le parti politique.

Délibération 26-15/04/2011 : mise en sommeil de plans d'alignements existants : 14 voix pour, 1 abstention (M. PRUVOST)

Le conseil municipal décide la mise en sommeil des plans d'alignements cités en annexe.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	DANIELE RYCKEBOER
---	-------------------

JUMELAGE	HARTMUT BÜHL
-----------------	--------------

Délibération 27-15/04/2011 : accord sur la charte de jumelage

Le conseil municipal donne son accord sur la charte de jumelage signé avec la ville d'Adelsheim et jointe en annexe.

SYNDICATS	
------------------	--

SIRP

Délibération 28-15/04/2011 : avenant n°1 convention de remboursement des frais généraux : à l'unanimité

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 de la convention de remboursement des frais généraux, cet avenant concerne la bibliothèque et est joint en annexe.

SIPAD :

Réunion du lundi 04 avril : projet de territoire du pays Drouais.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La vérification des habitations non reliées au réseau des eaux usées par le SPANC aura lieu cette année.

Le coût pour la petite enfance et jeunesse est très lourd pour le budget (470 000 €) mais cette dépense est indispensable.

VAUCOULEURS :

Le renouvellement du contrat d'affermage de la distribution d'eau a été attribué à la Société SAUR.

SICA

BASSE VESGRE

Réunion du comité syndical avec le vote du CA 2010 et du BP 2011, et réunion phase II du comité de pilotage.

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

- Droit de préemption non exercé à la suite de la vente de 7 maisons.

La séance est levée à 00 heure 05.